

## SUR QUEL TERRITOIRE?

L'équipe ESA intervient sur les 18 communes du Marsan Agglomération



## CONTACTS

### ESA du Marsan

326, rue de la Croix-Blanche  
40 000 Mont de Marsan  
T. 05 58 03 15 03  
christophe.tulliez@lemarsan.fr  
thierry.rouge@lemarsan.fr

### Permanences téléphoniques et horaires d'accueil

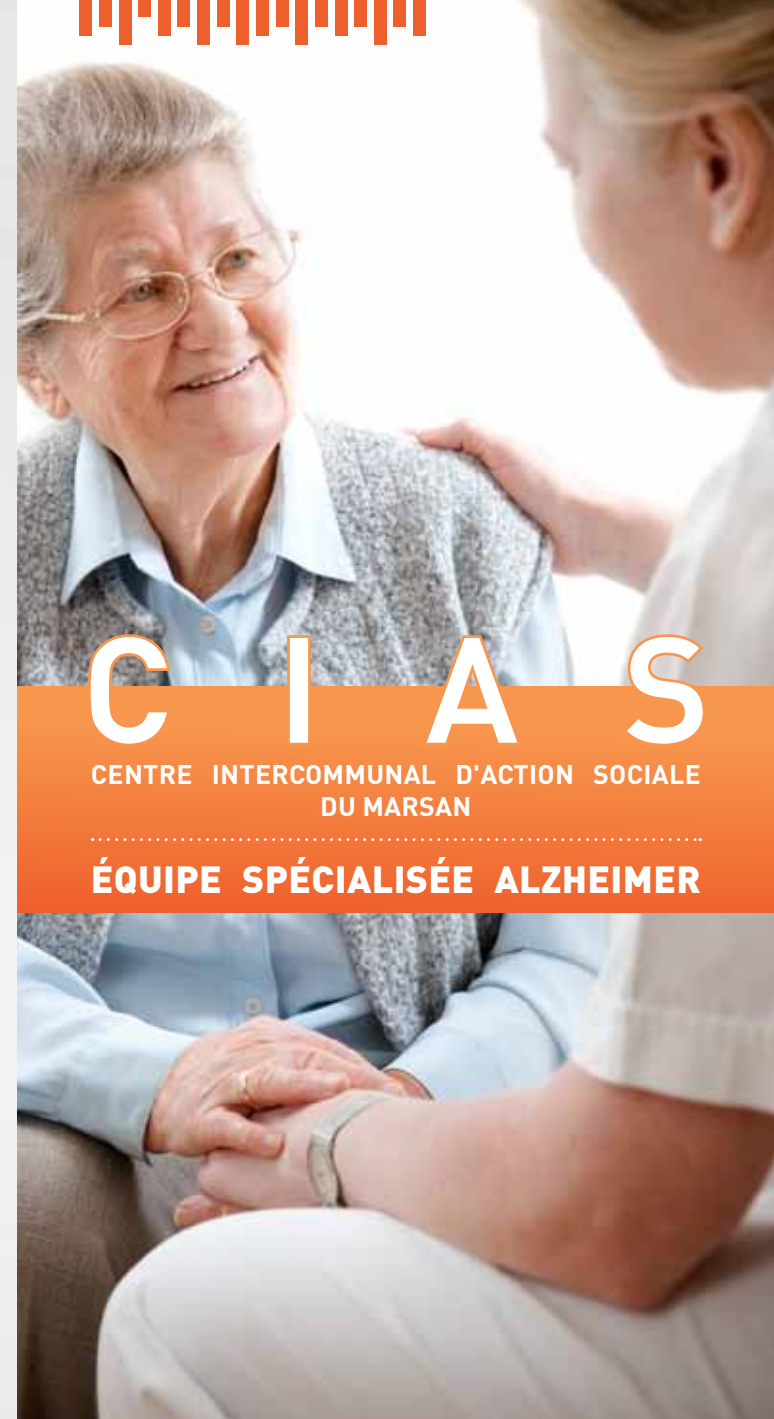
8h - 12h30 / 14h - 17h30

Écoute  
Conseil  
Aide  
Accompagnement  
Soutien

> L'ESA à vos côtés




Impression: Lacoste-Roque • Crédits photo: Miriam Dörr - Fotolia.com et Alexander Raiths - Shutterstock



# CIAS

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DU MARSAN

ÉQUIPE SPÉCIALISÉE ALZHEIMER



Le Centre Intercommunal  
d'Action Sociale  
par l'intermédiaire de son  
service de soins infirmier  
à domicile (SSIAD) met à  
votre disposition son équipe  
spécialisée Alzheimer (ESA)

## UNE ÉQUIPE DE PROFESSIONNELS DIPLÔMÉS

- + un psychomotricien
- + un infirmier coordonnateur
- + deux aides soignantes spécialisées (ASG)
- + une secrétaire



## L'ESA, POUR QUI?

Pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou apparentée, dont les troubles modérés de la mémoire perturbent la vie quotidienne

## L'ESA, COMMENT?

Pour bénéficier du service, une prescription médicale est obligatoire. Elle doit mentionner le nombre de séances (15/an au maximum)

## L'ESA, POUR QUOI?

Les objectifs des séances peuvent être :

- + Maintenir les capacités à effectuer certains actes de la vie courante
- + Entretenir la communication
- + Conserver une vie sociale
- + Soutenir les aidants en les conseillant
- + Aider à mieux adapter le milieu de vie

En s'appuyant sur les capacités de la personne aidée, le personnel qualifié mettra en place les actions nécessaires pour atteindre le(s) objectif(s) fixé(s) lors du premier bilan

## EXEMPLES DE PRESTATIONS

- + Aider la personne à s'habiller seule à nouveau
- + Utiliser un calendrier, des images, des étiquettes pour conserver des repères et limiter les oublis
- + Accompagner la personne pour confectionner un repas

## QUEL COÛT?

Le coût des séances est entièrement pris en charge par la Caisse d'Assurance Maladie

## ET APRÈS?

A l'issue des séances prescrites, un relais sera mis en place si nécessaire avec le service le plus adapté

